

Protection laser

Vitrage double / monolithique pour pose à sec / second œuvre – avec protection laser selon DIN EN 12254 – pour montage dans cloisons et portes

Tableau récapitulatif du verre de protection laser de GLASTEC

Longueur d'ondes	Classe de protection	Symbole	Type de laser	Type de verre
10600 nm	AB 2			Verre protection
1890 - 3000 nm	AB 4	D	Laser continu	Verre protection
1890 - 3000 nm	AB 4	I	Laser impulsionnel	Verre protection
2100 nm	AB 2 ¹⁾			ISO-Roll-Laser ³⁾
1064 nm	AB 3 ¹⁾			ISO-Roll-Laser ³⁾
1050 - 1400 nm	AB 4 ¹⁾	D	Laser continu	ISO-Shadow-Laser ⁴⁾
315 - 1400 nm	AB 4 ¹⁾	I	Laser impulsionnel	ISO-Shadow-Laser ⁴⁾
315 - 1400 nm	AB 4 ¹⁾	R	Laser impulsionnel géant	ISO-Shadow-Laser ⁴⁾
315 - 1050 nm	AB 5 ¹⁾	D	Laser continu	ISO-Shadow-Laser ⁴⁾
280 - 315 nm	AB 4 ¹⁾	D	Laser continu	ISO-Shadow-Laser ⁴⁾
280 - 315 nm	AB 3 ¹⁾	I	Laser impulsionnel	ISO-Shadow-Laser ⁴⁾
280 - 315 nm	AB 3 ¹⁾	R	Laser impulsionnel géant	ISO-Shadow-Laser ⁴⁾

1) ATTENTION : Protection laser seulement avec store vénitien ou store rouleau fermé

2) En double vitrage ou vitrage Planline fonctionnalités additionnelles : Protection visuelle / obscurcissement avec stores vénitiens ou stores rouleaux intégrés, protection anti-X, coupe-feu, protection acoustique etc.

3) Fermeture du store rouleau par l'utilisateur du laser avec option d'un interrupteur sans potentiel pour reconnaître la position d'extrémité inférieure de la commande sur lieu

4) Fermeture du store vénitien à protection laser par l'utilisateur

Analyse des risques de la protection laser

Dans tous les cas de figure, il est nécessaire de procéder à une analyse des risques pour déterminer le type de protection laser adapté à la nature du poste de travail. Cette analyse de risques sert de base pour garantir la protection contre les rayons laser dangereux. L'analyse des risques permet, entre autres, de déterminer le plus grand rayonnement prévisible raisonnablement (voir EN 60825-4:2006, Annexe B). Il est préférable que l'analyse des risques repose sur une densité énergétique déterminée sur un diamètre n'étant pas supérieur à 1,13 mm.